

# Budget 2006-2007

Nouveaux investissements pour les gens



New  Nouveau  
**Brunswick**  
C A N A D A

**Jeannot Volpé**  
Ministre des Finances

## **Budget 2006-2007**

### **Publié par :**

Ministère des Finances  
Province du Nouveau-Brunswick  
Case postale 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1  
Canada

Internet : [www.gnb.ca/0024/index-f.asp](http://www.gnb.ca/0024/index-f.asp)

Le mardi 28 mars 2006

### **Couverture :**

Communications Nouveau-Brunswick (CNB 3608)

### **Traduction :**

Traduction des débats, Assemblée législative

### **Imprimerie et reliure :**

Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services



ISBN 1-55396-266-4

ISSN 0833-5680

Imprimé au Nouveau-Brunswick

## Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>Réalisations records et succès réels.....</b>	<b>6</b>
<b>À l'écoute des gens du Nouveau-Brunswick .....</b>	<b>7</b>
<b>Perspectives économiques du Nouveau-Brunswick .....</b>	<b>8</b>
<b>Mise à jour financière pour 2005-2006.....</b>	<b>9</b>
<b>Perspectives financières pour 2006-2007 .....</b>	<b>9</b>
<b>Nouveaux investissements pour les gens .....</b>	<b>11</b>
<b>Nouveaux investissements pour le Nouveau-Brunswick, la province du savoir .....</b>	<b>12</b>
<b>Nouveaux investissements pour le Nouveau-Brunswick, la province de l'investissement</b>	<b>15</b>
<b>Nouveaux investissements pour le Nouveau-Brunswick, la province du mieux-être .....</b>	<b>19</b>
<b>Nouveaux investissements pour le Nouveau-Brunswick, la province propre .....</b>	<b>22</b>
<b>Nouveaux investissements pour le Nouveau-Brunswick, la province de l'inclusion .....</b>	<b>24</b>
<b>Nouveaux rapports avec le gouvernement fédéral.....</b>	<b>25</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>26</b>
<b>Annexe : Résumé budgétaire.....</b>	<b>27</b>



## Introduction

Monsieur le président, j'ai le plaisir de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour présenter le budget de 2006-2007.

Le budget que je présente appuie notre vision du Nouveau-Brunswick et notre approche équilibrée. Il se fonde sur nos résultats et nos politiques, poursuit la mise en oeuvre de nos engagements, prévoit des mesures pour la réalisation de l'initiative Cinq en cinq du premier ministre et comprend de nouveaux investissements pour les gens.

Monsieur le président, voici des points saillants du budget de 2006-2007 :

- des investissements records de 2,46 milliards de dollars dans les services de santé et les soins aux personnes âgées, soit une augmentation de 75 % depuis 1999 ;
- des investissements records de 893 millions de dollars dans l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, y compris 240 nouveaux postes en enseignement ;
- plus de 100 millions de dollars en allègement des frais de l'énergie, y compris le remboursement de la part provinciale de la TVH sur l'électricité domestique et les combustibles de chauffage domestique ;
- 28,8 millions de plus pour les soins aux personnes âgées, y compris la prise en charge des frais liés aux services de santé en foyer de soins et la protection complète de la valeur des résidences des personnes âgées ;
- des réductions additionnelles de 17 millions au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers pour les gens du Nouveau-Brunswick, ce qui portera à 50 000 le nombre de personnes au Nouveau-Brunswick exonérées de l'impôt provincial sur le revenu des particuliers depuis 1999 ;
- des réductions fiscales de 20 millions pour les entreprises du Nouveau-Brunswick, y compris la réduction du taux d'impôt sur le revenu applicable à la petite entreprise du Nouveau-Brunswick, qui passera à 1,5 % ;
- 25 millions sur cinq ans consacrés à un nouveau fonds pour l'infrastructure liée au mieux-être ;
- 15 millions de dollars au titre des fonds pour le développement économique régional de Miramichi, de Restigouche-Chaleur et de la Péninsule acadienne ;
- 26 millions sur deux années en allègements fiscaux et en mesures incitatives au titre de notre programme quinquennal d'aide au secteur forestier, d'une valeur de 250 millions, en vue d'aider ce secteur ;
- 9,2 millions pour la culture, y compris une somme additionnelle de 1 million pour notre Politique culturelle et une nouvelle politique du livre ;
- un rapport dette nette-PIB de 27,8 %, soit une réduction pour la septième année de suite ;
- un excédent de 22,2 millions de dollars, ce qui donne un autre budget équilibré.

Les éléments énumérés reflètent l'objectif principal du budget d'aujourd'hui : Nouveaux investissements pour les gens. Le budget nous permet de continuer à vivre selon nos moyens, tout en faisant les investissements nécessaires pour assurer un Nouveau-Brunswick plus compétitif et à visage plus humain maintenant et dans l'avenir.

Comme nous en avons pris l'engagement dans notre plate-forme *Visons plus haut. Allons plus loin.*, plus de 75 % des nouvelles dépenses continuent d'être consacrées à nos priorités absolues : les services de santé, les soins aux personnes âgées et l'éducation.

Monsieur le président, notre gouvernement a une vision pour le Nouveau-Brunswick, selon laquelle nous investissons dans la population, et la population investit chez nous pour faire de notre province un endroit où il fait bon vivre, travailler et élever une famille.

Le gouvernement actuel est à l'écoute des gens du Nouveau-Brunswick et fait des investissements dans la population et ses priorités. Nous avons remporté d'énormes succès ensemble au cours des dernières années. Notre province est en bonne posture, voire en meilleure posture que jamais à bien des égards. Toutefois, nous savons que le sommet n'est pas encore atteint et qu'il reste beaucoup de travail à faire.

Nous suivons une approche équilibrée, qui allie la réussite économique au progrès social et à un gouvernement efficace.

## **Réalisations records et succès réels**

Monsieur le président, nous travaillons de concert avec les gens du Nouveau-Brunswick et nous obtenons des résultats impressionnants dans des domaines clés.

L'emploi au Nouveau-Brunswick a atteint un sommet historique. Pendant deux années de suite, le taux annuel de chômage est demeuré inférieur à 10 % — le meilleur taux en près de 30 ans. Aujourd'hui, le Nouveau-Brunswick compte 35 700 travailleurs et travailleuses de plus que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en juin 1999.

Le nombre de bénéficiaires d'aide sociale est passé de 60 941 en juin 1999 à 44 345 aujourd'hui, soit une diminution de 27,2 %.

Le taux de croissance des gains hebdomadaires moyens au Nouveau-Brunswick vient au deuxième rang parmi les plus élevés des provinces depuis 1999.

Monsieur le président, des investissements records dans les services de santé nous donnent plus de médecins et de personnel infirmier à plein temps que jamais auparavant. Depuis juin 1999, nous avons réussi à recruter un nombre net de 207 nouveaux médecins et plus de 700 nouveaux membres du personnel infirmier permanent pour soigner les gens du Nouveau-Brunswick.

Des investissements records dans l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année nous donnent plus de personnel enseignant et aide-enseignant ainsi que plus de ressources dans les salles de classe, et nous avons fait des investissements importants dans l'éducation postsecondaire.

Les impôts ont été réduits et continueront de l'être. Les mesures influant sur les recettes que prévoit le budget d'aujourd'hui permettront aux gens du Nouveau-Brunswick de réaliser des économies additionnelles totalisant 82 millions de dollars. Grâce au présent budget, Monsieur le président, les gens du Nouveau-Brunswick auront bénéficié, depuis 1999, d'économies fiscales cumulatives totalisant environ 1,1 milliard au titre de l'impôt provincial sur le revenu des particuliers et des corporations.

Selon les estimations, nous avons réduit de 139,3 millions de dollars, depuis notre premier budget, la dette nette de la province. Les frais de service de la dette, en pourcentage des dépenses totales, sont à leur plus bas niveau depuis plus de deux décennies.

Nous sommes le seul gouvernement du Nouveau-Brunswick qui se soit conformé à la loi sur l'équilibre budgétaire pour la période désignée de quatre années, et nous présentons encore une fois un budget équilibré pour l'année qui commence.

Monsieur le président, nous sommes tournés vers l'avenir, nous continuons sur notre lancée et nous accélérons notre progrès en mettant en oeuvre l'initiative Cinq en cinq du premier ministre. Nous continuerons d'obtenir des résultats pour la population.

## **À l'écoute des gens du Nouveau-Brunswick**

Monsieur le président, le budget donne suite à ce que les gens du Nouveau-Brunswick nous ont dit au cours de l'année écoulée. Nous avons écouté leurs préoccupations et leurs priorités.

Cette année encore, nous avons tenu une série de consultations prébudgétaires afin d'obtenir l'apport des gens du Nouveau-Brunswick, notamment neuf rencontres publiques qui ont eu lieu dans des collectivités de la province. Le premier ministre et des ministres ont aussi rencontré des parties prenantes. De nombreux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ont répondu à notre questionnaire affiché sur Internet ou ont présenté des observations par écrit. L'apport que nous avons obtenu grâce au processus de consultation nous a aidés à élaborer le budget que je présente.

Monsieur le président, les gens du Nouveau-Brunswick nous ont dit que les services de santé, les soins aux personnes âgées, l'éducation et les enfants demeurent leurs priorités absolues. Ils ont signalé que des activités gouvernementales plus efficaces sont essentielles pour la réalisation de budgets équilibrés. Ils ont parlé de la nécessité d'investir dans le développement économique et la création d'emplois, de la nécessité d'un allègement des coûts énergétiques à la hausse, de la nécessité d'offrir aux jeunes du Nouveau-Brunswick des possibilités de demeurer et de travailler dans la province et de leur désir d'avoir des impôts moins élevés.

Nous avons examiné tous les aspects en question et d'autres encore pour préparer le budget de 2006-2007. Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont pris le temps de participer au processus.

## **Perspectives économiques du Nouveau-Brunswick**

Monsieur le président, je voudrais examiner le rendement économique de notre province au cours de l'année écoulée et donner les perspectives pour 2006.

Le ministère des Finances estime que l'économie du Nouveau-Brunswick a affiché un rendement solide en 2005, soit une augmentation de 2,3 % du produit intérieur brut réel. Toutefois, les secteurs de la fabrication et de l'exploitation forestière tant ici, au Nouveau-Brunswick, que dans l'ensemble du Canada, ont connu des difficultés attribuables à la hausse du dollar canadien, aux coûts énergétiques accrus et à la concurrence internationale. Malgré une telle conjoncture, de nombreux indicateurs clés du progrès économique ont enregistré un rendement meilleur que celui de l'année précédente. Par exemple :

- Les investissements en capital privés et publics ont augmenté de 5,5 %, pour atteindre une somme record de 4,6 milliards de dollars.
- Les exportations de produits vers l'étranger ont augmenté de 13 %, pour passer à 10,7 milliards, par rapport à une augmentation de 5,8 % à l'échelle nationale.
- Les livraisons manufacturières ont augmenté de 7 %, ce qui est supérieur à l'augmentation de 3,1 % au Canada.
- Les gains hebdomadaires moyens au Nouveau-Brunswick ont augmenté de 3,6 %, par rapport à l'augmentation nationale de 3,1 %.
- Un indicateur de la confiance des consommateurs — les ventes au détail provinciales — a augmenté de 5,3 %, soit le meilleur rendement depuis 1999.

Monsieur le président, les indicateurs montrent que notre plan de prospérité porte ses fruits : l'économie est en croissance, se diversifie et crée des perspectives d'emploi tout en devenant plus compétitive. De fait, depuis 1999, le PIB réel par habitant pour le Nouveau-Brunswick se classe au troisième rang parmi les plus élevés des provinces, alors que, de 1987 à 1999, il se classait au cinquième rang.

Malgré des revers dans les secteurs de l'exploitation forestière et de la fabrication, le taux d'emploi a atteint un niveau annuel record de 350 500 emplois en 2005. Le taux annuel de chômage du Nouveau-Brunswick est tombé à 9,7 %, le plus bas taux depuis près de 30 années, et c'était la deuxième année de suite qu'il était sous la barre de 10 %. Les dernières statistiques mensuelles indiquent que le niveau d'emploi a augmenté de 35 700 emplois nets depuis notre arrivée au pouvoir en juin 1999.

Même si notre économie continue à croître, nous ne devons pas oublier que les secteurs de l'économie et les régions de la province ne suivent pas tous le même rythme de croissance et ne bénéficient pas tous des mêmes retombées en même temps. Nous savons que les fermetures d'usines de pâtes et papiers dans les petites collectivités et les pertes d'emplois dans d'autres secteurs ont eu une énorme incidence sur les travailleurs et travailleuses et leurs familles. Notre

gouvernement continuera de travailler de concert avec le secteur privé, les collectivités et les travailleurs et travailleuses afin d'appliquer des solutions néo-brunswickoises à de telles circonstances.

Monsieur le président, pour 2006, des économistes du secteur privé prévoient que la croissance du PIB réel au Nouveau-Brunswick se situera entre 2,2 % et 3,0 %, pour une croissance de 2,5 %, selon le consensus des prévisions. Le ministère des Finances prévoit aussi une croissance économique comparable. L'investissement sera une fois de plus un important moteur de croissance en raison de plusieurs projets majeurs en cours dans la province : l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne entre Fredericton et St. Leonard, la construction du terminal de GNL à Saint John, la remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau et l'augmentation de 5,8 % du budget de capital du gouvernement provincial. La croissance de l'emploi devrait atteindre un niveau record en 2006, tandis que le taux de chômage devrait diminuer encore cette année pour passer au taux le plus bas en 30 ans, un nouveau record.

### **Mise à jour financière pour 2005-2006**

Monsieur le président, j'aimerais maintenant présenter aux gens du Nouveau-Brunswick une mise à jour sur le rendement financier de la province au cours de l'année écoulée. Comme je l'ai dit l'année dernière, le budget de 2005-2006 a donné suite à la volonté qu'a le gouvernement de maintenir une discipline financière prudente tout en continuant d'investir dans les priorités qui comptent pour les gens du Nouveau-Brunswick.

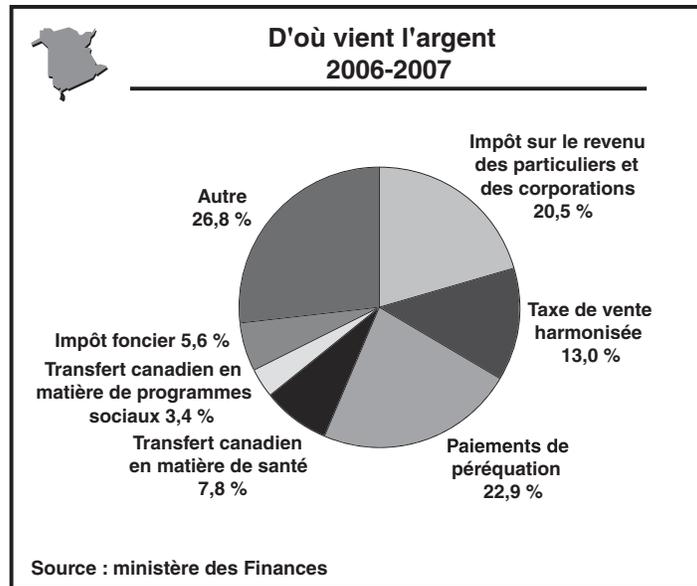
Je suis fier de dire une année plus tard que notre gouvernement donne suite aux priorités en question et que nous y arrivons avec un budget équilibré et un excédent prévu de 116,8 millions de dollars pour 2005-2006.

Selon les prévisions, les recettes d'exploitation seront de 152 millions de dollars supérieures aux sommes budgétées, et les charges d'exploitation seront de 134 millions supérieures aux sommes budgétées, en raison d'un certain nombre d'investissements additionnels dans des initiatives clés et d'investissements accrus en santé et en éducation.

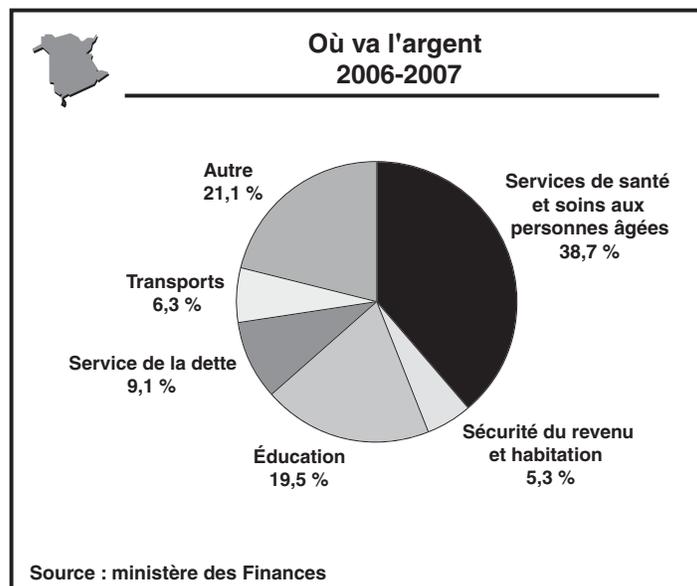
### **Perspectives financières pour 2006-2007**

Monsieur le président, je passe maintenant aux perspectives financières pour l'année financière qui commence. J'ai le plaisir d'annoncer que le budget de cette année est équilibré et, de plus, que l'excédent se chiffrera à 22,2 millions de dollars.

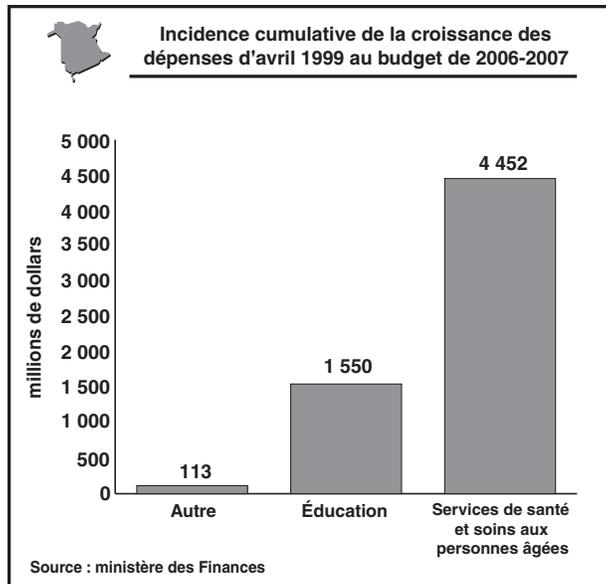
Il est prévu que les recettes d'exploitation atteindront 6,231 milliards de dollars, ce qui est 0,1 % de plus que les prévisions révisées pour 2005-2006. L'un des principaux freins à la croissance des recettes en 2006-2007 est notre nouveau train de mesures visant l'allégement des frais de l'énergie et un certain nombre d'autres réductions fiscales. Ensemble, ces mesures réduiront notre fardeau fiscal global et procureront aux gens du Nouveau-Brunswick un allégement quant à leurs frais d'énergie.



Selon les prévisions, les charges d'exploitation atteindront 6,209 milliards de dollars, soit une augmentation de 1,7 % par rapport aux prévisions révisées pour 2005-2006.



Les services de santé, les soins aux personnes âgées, l'éducation et les enfants demeurent la priorité des gens du Nouveau-Brunswick et les principaux moteurs de la croissance des investissements. Depuis 1999, le nouveau financement cumulatif s'élève à 4,5 milliards de dollars pour les services de santé et les soins aux personnes âgées, et à 1,6 milliard pour l'éducation. En même temps, les autres dépenses gouvernementales n'ont augmenté que de 113 millions.



Monsieur le président, le 7 décembre 2005, le gouvernement actuel a déposé la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* en vue de renforcer la reddition de comptes et la transparence en matière de finances publiques. Deux des éléments fondamentaux consistent en l'engagement à l'égard des budgets équilibrés pour des périodes financières désignées et des réductions du rapport dette nette-PIB de la province d'une période financière à l'autre. Conformément au projet de loi, le gouvernement actuel prévoit un excédent cumulé de 379,2 millions de dollars pour la période financière désignée 2004-2005 à 2006-2007, ce qui va bien au-delà de l'objectif d'un budget équilibré.

Il est prévu que le rapport dette nette-PIB de la province sera de 27,8 % à la fin de la période financière de trois années, par rapport à 31,4 % à la fin de la période précédente, ce qui répond à aussi aux exigences du projet de loi. De fait, le rapport dette nette-PIB chute encore cette année, et ce, pour une septième année de suite.

De telles mesures, assorties de la réduction cumulative de 139,3 millions de dollars de la dette nette de la province depuis notre premier budget, renforcent notre engagement à contenir la dette nette de la province et à mieux gérer.

## **Nouveaux investissements pour les gens**

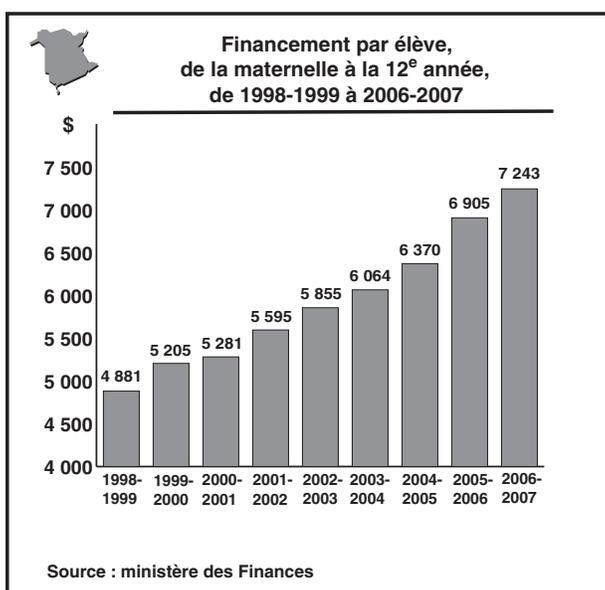
Monsieur le président, le budget que je présente consiste à investir pour l'avenir sur les bases que nous avons établies depuis notre premier budget : de nouveaux investissements pour les gens ; de nouveaux investissements dans les domaines prioritaires de la santé, du mieux-être et de l'éducation ; de nouveaux investissements pour l'environnement ; de nouveaux investissements pour les contribuables et les entreprises. Voilà certains des nombreux investissements que nous annonçons aujourd'hui. Ces investissements ne sont possibles que si nous gérons mieux nos ressources financières et travaillons en partenariat avec la population du Nouveau-Brunswick.

## Nouveaux investissements pour le Nouveau-Brunswick, la province du savoir

Monsieur le président, le budget comprend des investissements importants pour aider à atteindre notre objectif qui consiste à faire du Nouveau-Brunswick la province du savoir.

Le budget de cette année prend appui sur les investissements annoncés dans le Plan d'apprentissage de qualité afin d'améliorer les résultats scolaires et d'élever les normes tout en assurant à chaque enfant la meilleure éducation possible. Le budget comprend aussi un certain nombre d'initiatives visant à appuyer et à mettre en oeuvre les conclusions du rapport MacKay sur l'inclusion scolaire.

Le budget d'aujourd'hui prévoit des investissements globaux de 893 millions de dollars dans l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, ce qui représente une augmentation de 37,5 millions, ou 4,4 %, par rapport aux dépenses de 2005-2006. En application de ce budget, les dépenses directes par élève auront augmenté de 2 362 \$, ou 48,4 %, depuis 1999.



Monsieur le président, notre gouvernement continuera d'améliorer la composition des classes et d'appuyer les objectifs du Plan d'apprentissage de qualité.

Depuis son arrivée au pouvoir, notre gouvernement a amélioré le taux d'encadrement en réduisant le nombre d'élèves par classe et en ajoutant du personnel enseignant.

J'annonce aujourd'hui que notre gouvernement fera davantage.

Le budget d'aujourd'hui prévoit le financement, en 2006, de 240 autres postes en enseignement, ce qui porte à 650 le nombre total de nouveaux postes en enseignement ajoutés depuis 2003.

Nous réduirons d'au moins quatre élèves le maximum d'élèves par classe de chaque année au cours des quatre prochaines années ; le maximum d'élèves par classe de chaque année sera immédiatement réduit d'un élève en septembre 2006.

Monsieur le président, la présence d'un personnel enseignant suppléant dévoué et doté d'une bonne formation est un facteur très important du processus d'apprentissage de nos jeunes du Nouveau-Brunswick. J'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui un investissement de 2,8 millions de dollars afin d'augmenter la rémunération du personnel enseignant suppléant.

La rémunération du personnel enseignant suppléant passera de 97 \$ à 113 \$ par jour pour le personnel enseignant sans certificat et de 105 \$ à 140 \$ par jour pour le personnel enseignant titulaire d'un certificat.

Le personnel enseignant et les parents se préoccupent depuis un certain temps de la composition des classes. Le rapport MacKay, d'initiative gouvernementale, a été rendu public, et le ministre de l'Éducation organisera des tribunes et incitera les parties prenantes à discuter des solutions aux problèmes actuels.

En plus des mesures annoncées aujourd'hui, le budget prévoit une somme de 5 millions de dollars, qui sera consacrée après les consultations à d'autres initiatives traitant de la composition des classes. Voilà les prochaines étapes de ce qui constituera une initiative pluriannuelle visant à donner suite aux recommandations du rapport.

Monsieur le président, notre gouvernement est d'avis qu'équiper les élèves en fait de nouvelle technologie est une condition essentielle de la compétitivité du Nouveau-Brunswick au 21<sup>e</sup> siècle.

Au cours de l'automne 2004, le gouvernement actuel a lancé la Recherche sur l'utilisation d'ordinateurs portatifs en salle de classe, pour fournir au personnel enseignant et aux élèves dans neuf classes de 7<sup>e</sup> année et neuf classes de 8<sup>e</sup> année de six écoles l'accès à plein temps à des ordinateurs portatifs. Les résultats préliminaires du projet sont prometteurs : les enfants qui y participent manifestent des progrès en rédaction, en recherche, en simulation, en résolution de problèmes ainsi qu'en organisation et présentation de leur travail.

Le budget nous permet d'élargir le projet. J'ai le plaisir d'annoncer que notre gouvernement investira une somme additionnelle de 9,4 millions de dollars en 2005-2006 afin de fournir des ordinateurs portatifs à plus d'élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année, d'élargir le projet de recherche actuel pour inclure des élèves de 9<sup>e</sup> année et de mettre des ordinateurs portatifs à la disposition de l'ensemble de nos 7 500 enseignants et enseignantes. L'initiative s'ajoute à l'accès à haut débit à Internet dans notre système scolaire, Monsieur le président, pour permettre au personnel enseignant d'avoir accès à d'autres outils et ressources en ligne ainsi que de communiquer en ligne avec les élèves, les parents et d'autres enseignants et enseignantes.

Monsieur le président, pour que notre main-d'oeuvre puisse se distinguer sur les marchés internationaux concurrentiels d'aujourd'hui et que notre économie puisse croître et prospérer,

nous devons relever nos niveaux de réussite scolaire et favoriser des possibilités d'apprentissage continu. Les étudiants et étudiantes d'aujourd'hui sont notre main-d'oeuvre de demain.

Je suis fier d'annoncer plusieurs autres initiatives afin de réaliser l'objectif fixé. Nous augmentons le financement des universités et nous honorerons d'ici à 2007-2008 notre engagement à l'égard d'une augmentation de 13 % au cours du présent mandat. Ainsi, d'ici à 2007-2008, le financement annuel des universités aura augmenté de plus de 34 %, ou 54,7 millions de dollars, depuis notre arrivée au pouvoir en 1999.

Tel qu'il a été déclaré dans le discours du trône, nous investirons 800 000 \$ pour créer une commission en vue de mieux planifier l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick.

De plus, nous investirons 3,5 millions de dollars en capital en vue de renouveler l'infrastructure de notre réseau provincial de collèges communautaires.

Monsieur le président, le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité du Nouveau-Brunswick est une initiative majeure à l'appui de notre objectif pour le Nouveau-Brunswick, lequel est d'afficher, au Canada, la plus forte augmentation du nombre de travailleurs et travailleuses ayant une formation postsecondaire. Les gens du Nouveau-Brunswick pourront commencer en 2007 à réclamer le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité du Nouveau-Brunswick, au titre des frais de scolarité admissibles engagés en 2005 et en 2006. Le crédit permet un remboursement d'impôt équivalant à 50 % des frais de scolarité admissibles engagés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour les personnes qui ont fréquenté un établissement postsecondaire admissible. Le remboursement d'impôt maximal par année est de 2 000 \$, et la somme sera appliquée contre l'impôt provincial sur le revenu qui serait autrement à payer, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ pendant une vie. Les étudiants et étudiantes auront jusqu'à 20 ans pour demander le remboursement de la valeur totale de leurs crédits. Le coût annuel prévu du programme, après sa mise en oeuvre intégrale, est de 63 millions de dollars.

Au cours de l'année qui commence, nous investirons une somme additionnelle de 1 million de dollars dans le réseau provincial de bibliothèques afin de bâtir des services équitables et de qualité et d'offrir des programmes de tutorat pour favoriser la littératie chez les élèves.

Dans le secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation, le gouvernement actuel investira une somme additionnelle de 1 million de dollars dans les programmes d'alphabétisation des adultes, et d'autres fonds seront consacrés à une formation en apprentissage améliorée ainsi qu'à d'autres initiatives en matière d'apprentissage et de compétences pour adultes.

L'apprentissage et la garde des jeunes enfants sont très importants pour l'avenir du Nouveau-Brunswick. Il s'agit du point de départ pour notre objectif de faire du Nouveau-Brunswick la province du savoir. Nous croyons qu'il faut aider les familles de l'ensemble du Nouveau-Brunswick à faire les choix importants en matière de garde qui prépareront leurs enfants à l'apprentissage continu.

Monsieur le président, j'ai le plaisir d'annoncer que notre gouvernement investit 3 millions de dollars en 2006-2007 afin d'offrir d'autres augmentations salariales au personnel des garderies, qui viennent renforcer les investissements annoncés l'année dernière. Le personnel admissible recevra en moyenne une augmentation de 0,25 \$ l'heure, ce qui porte l'augmentation globale pour 2005-2006 et 2006-2007 à environ 1 \$ l'heure. Pour inciter les gens à suivre une formation plus poussée et pour aider au maintien en poste, le personnel qualifié recevra en moyenne 1,55 \$ l'heure de plus, ce qui représente une augmentation globale de 1,80 \$ l'heure. Grâce à ces augmentations, le personnel non qualifié recevra 9,60 \$ l'heure, et le personnel qualifié recevra 11,15 \$ l'heure.

En 2005-2006 et 2006-2007, le financement fédéral non renouvelable pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Nouveau-Brunswick se chiffre à 31 millions de dollars. Les dépenses globales liées aux nouvelles initiatives provinciales en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ont atteint environ 10 millions de dollars en 2005-2006 et passeront à 13 millions en 2006-2007.

J'ai aujourd'hui le plaisir d'annoncer l'établissement d'un Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, doté des 8 millions de dollars qui restent du financement fédéral non renouvelable. Les responsables de garderies, les groupes communautaires et d'autres organisations compétentes pourront avoir accès au fonds pour les objectifs suivants : rénovation d'installations existantes pour l'instauration d'un programme de prématernelle et l'élaboration du programme d'études ; équipement et matériel pour la prématernelle ; formation du personnel de garderie ; incitatifs pour créer de nouvelles places en garderie dans les régions rurales, pour fournir des services de garde d'enfants en bas âge et pour offrir des possibilités de travail saisonnier ou par postes en vue de répondre aux besoins de la collectivité.

Même si le financement fédéral ne sera pas renouvelé en 2007-2008, notre gouvernement maintiendra les nouvelles dépenses accrues au chapitre des initiatives d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

## **Nouveaux investissements pour le Nouveau-Brunswick, la province de l'investissement**

Monsieur le président, des impôts concurrentiels sont un élément clé du pilier de notre plan de prospérité visant à créer un contexte fiscal et commercial compétitif, en plus d'être un engagement clé de notre plate-forme actuelle. Nous avons comme engagement de réduire le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises du Nouveau-Brunswick afin de stimuler l'investissement et l'innovation, de créer des emplois et d'accroître la richesse et la prospérité économiques.

L'initiative Cinq en cinq du premier ministre fixe pour le Nouveau-Brunswick l'objectif d'avoir dans cinq ans le fardeau fiscal le plus faible des provinces à l'est de l'Alberta et, au Canada, la plus forte diminution du taux de chômage. Le budget d'aujourd'hui comprend un certain nombre de mesures à l'appui de cet objectif.

Les gens du Nouveau-Brunswick sont actuellement sujets à l'impôt provincial sur le revenu des particuliers le plus bas des provinces à l'est de l'Ontario. Depuis 1999, les particuliers et les familles ont bénéficié d'allègements cumulatifs s'élevant à 774 millions de dollars au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers, y compris 159 millions en économies au cours de la seule année 2006-2007 grâce à des mesures prises par le gouvernement actuel. Les chiffres tiennent compte des mesures prévues dans le budget d'aujourd'hui.

Conformément à l'engagement visant à réduire de 5 % l'impôt sur le revenu des particuliers au cours du mandat actuel, les montants de crédits d'impôts provinciaux sur le revenu et les tranches d'imposition continueront d'être indexés afin d'assurer une protection contre l'inflation, ce qui procurera aux familles et aux particuliers un allègement fiscal additionnel de 16 millions de dollars au cours de cette année seulement.

Monsieur le président, le gouvernement actuel a aussi comme engagement de destiner un allègement accru aux personnes les plus nécessiteuses. Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, nous bonifierons la réduction d'impôt applicable aux faibles revenus afin que les déclarants célibataires ayant un revenu maximal de 13 750 \$ et les familles ayant un revenu maximal de 22 000 \$ ne paient pas d'impôt provincial sur le revenu des particuliers. La mesure procurera en 2007 un allègement fiscal additionnel de 4,8 millions de dollars. Elle honorera ainsi notre engagement énoncé dans *Visons plus haut. Allons plus loin.*

Compte tenu des initiatives instaurées par le gouvernement actuel, plus de 50 000 personnes au Nouveau-Brunswick seront exonérées de l'impôt provincial sur le revenu des particuliers pour l'année d'imposition 2007, comparativement à 1999 et au régime fiscal du temps.

En raison des mesures prises par le gouvernement actuel, une personne célibataire qui gagne 13 750 \$ sera exonérée de l'impôt provincial sur le revenu des particuliers en 2007, ce qui représente une économie fiscale de 625 \$ par rapport à ce qu'elle aurait payé en 1999. Une famille à un seul revenu qui gagne 22 000 \$ sera exonérée de l'impôt provincial sur le revenu des particuliers en 2007, ce qui représente une économie fiscale de 809 \$ par rapport à 1999.

Nous avons aussi réalisé des progrès considérables au chapitre de la réduction des impôts sur le revenu des corporations, Monsieur le président. Des impôts concurrentiels font du Nouveau-Brunswick un endroit plus propice aux investissements commerciaux et à la croissance à long terme et ils contribuent à la diversification économique. En conséquence, la croissance économique se renforce, et l'assiette fiscale s'élargit, permettant ainsi au gouvernement de financer les services publics essentiels dans l'avenir.

Depuis 1999, les allègements cumulatifs au titre de l'impôt sur le revenu des corporations sont estimés à 359 millions de dollars, dont des économies de 88 millions en 2006-2007. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement actuel a ramené de 6 % à 2 % le taux applicable à la petite entreprise. Nous avons actuellement le taux applicable à la petite entreprise le plus bas du pays, et ce taux sera encore réduit pour passer à 1,5 % le 1<sup>er</sup> juillet 2006, et à 1 % l'année suivante.

En outre, le plafond d'admissibilité augmentera pour passer à 475 000 \$ le 1<sup>er</sup> juillet 2006, et à 500 000 \$ le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Il s'agit du plafond d'admissibilité au taux de la petite entreprise le plus élevé du pays.

Le budget présenté aujourd'hui fait aussi passer le taux d'impôt général sur le revenu des corporations de 13 % à 12 % le 1<sup>er</sup> janvier 2007, procurant aux entreprises des économies qui s'élèveront à environ 11 millions de dollars en 2007. Depuis que nous sommes au pouvoir, Monsieur le président, nous aurons ramené le taux d'impôt général de 17 % à 12 %, ce qui le placera au troisième rang des taux les plus bas du pays.

Les initiatives en question, conjuguées à d'autres initiatives annoncées dans le budget, contribueront à alléger notre fardeau fiscal global tout en améliorant les possibilités d'emploi au Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, notre gouvernement a annoncé, en décembre dernier, un plan quinquennal de 250 millions de dollars afin d'aider l'industrie forestière à relever les défis que pose actuellement la conjoncture du marché mondial. L'initiative comprend l'engagement d'abolir l'impôt sur le capital des grandes sociétés d'ici à la fin de 2008. Cet impôt sera ramené à 0,25 % en 2006, à 0,2 % en 2007, à 0,1 % en 2008 et sera aboli en 2009. L'initiative procurera aux entreprises du Nouveau-Brunswick des économies de 7,5 millions de dollars au cours de la seule année 2006-2007, et des économies annuelles d'environ 45 millions de dollars une fois l'impôt aboli. Voilà encore une autre mesure que nous prenons pour rendre notre économie plus compétitive.

En vigueur pour les investissements qui seront effectués après le 31 mars 2006, un crédit d'impôt à l'investissement ciblé incitera les compagnies forestières admissibles à investir au Nouveau-Brunswick. Les compagnies forestières auront droit à un remboursement de 50 % au titre de leurs investissements en équipements de fabrication et de transformation, jusqu'à concurrence de 50 % de l'impôt foncier provincial payé pour l'année en question. Le crédit d'impôt s'appliquera aux années d'imposition 2006 et 2007. Au cours des deux années, le programme fournira à l'industrie forestière une aide d'environ 18 millions de dollars, ce qui viendra compléter l'abolition graduelle de la taxe sur le capital des grandes corporations et la réduction du taux général d'imposition sur le revenu des corporations et du taux applicable à la petite entreprise.

Dans le cadre de notre plan d'action pour l'industrie forestière, doté de 250 millions de dollars, les activités sylvicoles sur les terrains boisés privés seront accrues de 11 % en 2006-2007, tandis que les activités sylvicoles sur les terres de la Couronne s'accroîtront aussi, en application d'une augmentation de 25 % sur cinq années.

Monsieur le président, l'industrie minière continue de soutenir des milliers d'emplois dans notre province. C'est pourquoi nous renouvelons pour deux années de plus notre engagement à l'égard de l'initiative d'exploration minière de pointe en y affectant 2,5 millions de dollars.

Le gouvernement actuel maintiendra en 2006-2007 son engagement décisif à l'égard du secteur agricole du Nouveau-Brunswick au moyen d'investissements continus dans le Programme

canadien de stabilisation du revenu agricole, ou PCSRA. Le PCSRA est une initiative fédérale-provinciale axée sur la demande, qui vise à aider les producteurs agricoles à composer avec les fluctuations du revenu agricole.

À la faveur de notre Fonds de développement total, d'une valeur de 5 millions de dollars cette année, nous continuerons d'apporter un soutien à tous nos secteurs des ressources, y compris les pêches, l'agriculture, l'aquaculture, l'exploitation forestière et l'exploitation minière.

En application de notre augmentation du financement au chapitre du tourisme, le budget prévoit aussi une somme de 500 000 \$ pour renforcer le marketing touristique sur le marché clé de New York et pour accroître le financement du Pays de la Sagouine et du sentier Fundy.

Choisir l'innovation est un des quatre piliers de notre plan de prospérité. L'innovation est un préalable d'une économie moderne et compétitive et contribuera à la création d'emplois. Nous nous sommes donné pour objectif de joindre, d'ici 2012, les rangs des quatre principales provinces pour ce qui est des dépenses par habitant au titre de la R-D. Nous sommes sur la bonne voie, car les dépenses au titre de la R-D sont passées de 205 \$ à 258 \$ par habitant depuis 2001. Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'annoncer que nous investirons 5 millions de dollars de plus dans le Fonds fiduciaire de l'innovation du Nouveau-Brunswick, ce qui portera notre investissement dans cette initiative importante à 30 millions de dollars.

Monsieur le président, nous favorisons aussi la croissance économique par le truchement de nos trois fonds de développement régional, pour Restigouche-Chaleur, la Péninsule acadienne et la région de la Miramichi. Ces fonds donnent des résultats, soutiennent la croissance d'entreprises soit nouvelles soit existantes et aident à maintenir le taux record de création d'emplois ainsi que la diminution au chapitre de l'aide sociale dans notre province. Le budget que je présente réaffirme notre engagement à l'égard de ces régions ; il prévoit en tout 15 millions de dollars pour les trois fonds, soit 14 millions au compte ordinaire et 1 million en dépenses en capital.

Pendant que nous nous efforçons, en tant que province, d'offrir à nos jeunes la possibilité d'étudier, de travailler, d'innover et de vivre au Nouveau-Brunswick, nous devons aussi nous employer à attirer des personnes instruites d'un peu partout dans le monde. Notre nouveau Secrétariat de l'Immigration et du Rapatriement s'appliquera à attirer des immigrants et immigrantes et à les aider à s'installer au Nouveau-Brunswick ainsi qu'à rapatrier des jeunes du Nouveau-Brunswick pour qu'ils puissent faire carrière dans leur province natale. Le budget investit 500 000 \$ de plus dans l'initiative méritoire en question.

Monsieur le président, j'aimerais souligner nos investissements en vue de bâtir l'infrastructure stratégique, qui sont exposés dans notre budget de capital pour 2006-2007. De telles initiatives se fondent sur nos réalisations en matière d'investissements dans les priorités absolues des gens du Nouveau-Brunswick : santé et éducation, création d'emplois grâce à des dépenses en capital accrues au chapitre des routes et des routes rurales, infrastructure stratégique et protection de l'environnement.

Les dépenses en capital brutes augmenteront pour la sixième année de suite, et ce, de 5,8 % par rapport à l'année écoulée, pour passer à 436,7 millions de dollars. Les investissements en éducation pour 2006-2007 augmenteront de 12 millions, ou 26,1 %, pour passer à 58 millions, soit le plus haut taux d'investissement en capital par élève jamais enregistré. Les investissements dans de nouvelles écoles et des travaux de réparation et de remise en état d'écoles existantes viseront les questions de santé et de sécurité et amélioreront la qualité du milieu d'apprentissage pour les élèves et le personnel enseignant.

Monsieur le président, les dépenses en capital pour la santé se chiffreront à 90,8 millions de dollars en 2006-2007, somme qui inclut 13,7 millions pour l'équipement diagnostique et médical, 72,7 millions pour les installations permanentes ainsi que 4,4 millions pour des améliorations des biens immobiliers.

Le budget de capital du ministère des Transports s'élève à 242,8 millions de dollars. L'investissement dans l'infrastructure routière augmentera de 12,3 millions de dollars, ou 5,5 %, par rapport à l'année écoulée. De plus, une somme d'au moins 250 millions sera affectée aux travaux de construction routière sur la route 2, sur le tronçon de la Transcanadienne que construit un promoteur. Monsieur le président, ce sera, pour la construction routière, une année record dans l'histoire du Nouveau-Brunswick. Le budget prévoit des investissements pour les routes 11 et 17, la Transcanadienne et l'amélioration des passages transfrontaliers. En application de l'Initiative de réfection des routes rurales, 42 millions seront investis au cours de la deuxième année de l'engagement de notre gouvernement, d'une valeur de 125 millions sur trois années.

Notre budget de capital constitue un investissement pour aujourd'hui comme pour l'avenir et contribuera à créer et à maintenir des emplois ainsi qu'à améliorer davantage l'accès à nos installations d'infrastructure publiques et leur qualité.

## **Nouveaux investissements pour le Nouveau-Brunswick, la province du mieux-être**

Monsieur le président, notre gouvernement reconnaît que la santé passe par la mobilisation permanente au mieux-être, à la culture et au sport, ainsi que l'activité physique accrue, pour tous les gens du Nouveau-Brunswick, surtout nos enfants. C'est pourquoi l'objectif du mieux-être de l'initiative Cinq en cinq du premier ministre est que le Nouveau-Brunswick connaisse la plus forte augmentation du taux de participation au conditionnement physique du Canada. Davantage de conditionnement et d'activités physiques permettront à notre population de vivre plus longtemps et en meilleure santé et aideront à modérer la demande future de services de santé et de soins aux personnes âgées.

Même si nous mettons davantage l'accent sur le mieux-être, nous continuerons aussi à améliorer notre système de soins de santé et de soins aux personnes âgées.

Aujourd'hui, le budget investit plus que jamais auparavant dans les services de santé et les soins aux personnes âgées, car les dépenses globales augmenteront pour atteindre 2,46 milliards de dollars, soit une augmentation de 136 millions par rapport aux prévisions révisées pour 2005-2006. Par rapport à 1999, l'investissement annuel global dans les services de santé et les soins

aux personnes âgées a augmenté de plus de 1 milliard de dollars, soit une augmentation de plus de 75 %.



Les investissements sont à la hausse, Monsieur le président, et les résultats sont meilleurs. Selon une étude que Statistique Canada a menée en 2005 sur la satisfaction des malades, 90 % des gens du Nouveau-Brunswick se sont dits satisfaits de leur système de soins de santé. Le taux est bien supérieur à la moyenne nationale, qui est de 85,5 %.

Il est clair que la vaste majorité des gens du Nouveau-Brunswick appuient les mesures que nous prenons afin de protéger et d'améliorer notre système de soins de santé en suivant le plan provincial de la santé, *Un avenir en santé*.

Monsieur le président, en 2006-2007, nous continuerons d'investir dans les priorités énoncées dans le plan provincial de la santé.

Notre Plan de recrutement et de maintien des ressources médicales, mis en oeuvre au cours de nos 200 premiers jours au pouvoir, est un plan dont nous pouvons tous être très fiers. Le Nouveau-Brunswick affiche l'un des taux les plus élevés du pays quant à l'accès direct à un médecin de famille, soit 93 %. La province compte actuellement 207 médecins de plus qu'en 1999, et plus de 700 nouveaux membres permanents du personnel infirmier.

Pour ajouter à ces réalisations déjà impressionnantes, nous financerons cette année 27 nouveaux postes de médecin dans notre province et améliorerons ainsi davantage l'accès des gens du Nouveau-Brunswick aux médecins de famille et aux spécialistes.

Monsieur le président, notre gouvernement a comme engagement de donner aux gens du Nouveau-Brunswick un meilleur accès à des services de santé de qualité, y compris aux services chirurgicaux. Au cours de l'année qui commence, nous investirons 4,4 millions de dollars afin

d'améliorer l'accès aux services chirurgicaux. La mesure réduira les délais d'attente pour les interventions chirurgicales.

Cette année, nous procéderons à l'examen opérationnel de 16 blocs opératoires dans le but de cerner les secteurs où nous pouvons accroître les gains d'efficacité. Cet examen portera sur les étapes allant du dépistage précédant la chirurgie jusqu'à la période postopératoire.

En outre, nous continuerons de travailler à l'élaboration d'un registre informatisé où tous les malades en attente d'une chirurgie au Nouveau-Brunswick seront inscrits, à partir du moment où ils auront rencontré le chirurgien et que la chirurgie est inscrite dans le système.

Monsieur le président, en 2005-2006, notre gouvernement a investi 2,5 millions de dollars dans l'équipement d'un troisième laboratoire de cathétérisme cardiaque au Centre cardiaque du Nouveau-Brunswick afin de répondre à la demande actuelle et à la demande prévue de telles interventions. Cette année, nous investirons 3,6 millions de dollars de plus dans les services en question afin d'améliorer les soins cardiaques dans l'ensemble de la province.

Le budget prévoit un investissement de 9,8 millions de dollars de plus au titre de l'élément Régime de médicaments sur ordonnance, de 39,6 millions de plus au titre de l'élément Services hospitaliers et de 13,2 millions de plus au titre de l'élément Services d'ambulance.

Grâce au plan provincial de la santé, nous sommes en bonne voie de créer un système de soins de santé axé sur les malades, qui sera viable dans l'avenir. La vision énoncée dans le plan est claire : fournir les soins nécessaires, de la façon pertinente et au moment opportun, par le bon dispensateur, et ce, à un coût abordable pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, notre gouvernement croit que les personnes âgées ont droit à la dignité, au respect et à des soins de qualité. Nous tenons nos personnes âgées en estime. Nous apprécions tout ce qu'elles ont réalisé et contribué pour bâtir notre province.

Très peu après notre arrivée au pouvoir, nous avons modifié la politique honteuse du gouvernement précédent, qui consistait à forcer des personnes âgées à vendre leur maison pour payer les services en foyer de soins et à séparer les couples dans différents établissements de soins aux personnes âgées.

Le budget prévoit une somme record de 335,3 millions de dollars en financement pour les soins de longue durée et les foyers de soins.

En application du budget, Monsieur le président, nous irons plus loin que jamais pour ce qui est de protéger l'actif des personnes âgées, en protégeant non seulement leur résidence et leurs éléments d'actif, mais aussi la valeur de leur maison. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2006, une exemption s'appliquera au produit de la vente de la résidence principale des personnes qui deviennent pensionnaires d'un foyer de soins, d'un foyer de soins spéciaux ou d'une résidence communautaire.

De plus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, la province prendra en charge des frais liés aux services de santé en foyer de soins. La somme maximale que paieront les pensionnaires sera calculée en fonction d'un montant de 79 \$ par jour, ce qui comprend les frais liés au logement et aux repas. Selon les prévisions, la mise en oeuvre de la mesure coûtera 5,2 millions de dollars en 2006-2007.

Le paiement que reçoivent les responsables des foyers de soins spéciaux de niveau 1 augmentera de 6 \$ pour passer de 36 \$ à 42 \$ par jour ; il augmentera de 2 \$ le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et de 4 \$ de plus le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le paiement pour les soins de niveau 2 augmentera aussi de 2 \$ par jour le 1<sup>er</sup> juillet 2006, et passera de 68 \$ à 70 \$.

En outre, Monsieur le président, l'abolition de la clause des droits acquis pour les pensionnaires des foyers de soins spéciaux aura lieu en 2006-2007 plutôt qu'en 2007-2008, comme il avait été annoncé. La mesure permettra d'augmenter le financement versé aux responsables de foyers de soins spéciaux pour les pensionnaires dont l'état de santé a changé au fil du temps et qui nécessitent plus de services. Le budget prévoit aussi 2,1 millions, soit une augmentation de 3,9 %, à l'intention des organismes de soutien à domicile, somme dont la plus grande part sera consacrée aux salaires et aux avantages sociaux.

Le mieux-être est un thème qui est revenu au cours des deux dernières séries de consultations prébudgétaires. En février, nous avons reconnu son importance en créant le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport. J'ai aujourd'hui le plaisir d'annoncer la création d'un Fonds pour le mieux-être communautaire d'une durée de cinq ans et doté de 25 millions de dollars. Ce fonds remplacera le Fonds de partenariat communautaire d'une durée de trois ans et doté de 10 millions de dollars, qui a été annoncé l'année dernière et dont il sera le prolongement. Au moyen du nouveau fonds, la province fournira un soutien financier pour couvrir le coût en capital d'installations nouvelles ou agrandies qui servent aux sports et aux loisirs, de terrains de jeu, de sentiers de randonnée pédestre et d'autres priorités.

Monsieur le président, le budget d'aujourd'hui prévoit aussi des investissements dans la culture se chiffrant à 9,2 millions de dollars, y compris un nouvel investissement de 1 million visant à mettre en oeuvre la Politique du livre ainsi que la deuxième version de la Politique culturelle, que nous avons annoncée dans le discours du trône. Il s'agit de la première année d'une augmentation de 3 millions sur trois années.

### **Nouveaux investissements pour le Nouveau-Brunswick, la province propre**

Monsieur le président, l'initiative Cinq en cinq du premier ministre fixe comme objectif pour notre province d'avoir, au Canada, la plus forte réduction de la pollution de l'air et de l'eau d'ici cinq ans. Notre gouvernement a toujours eu comme priorité de permettre aux gens du Nouveau-Brunswick de bénéficier de l'assainissement de l'air et de l'eau. La création d'un ministère de l'Environnement à vocation unique en vue de coordonner les activités en ce sens était un élément important de notre récente réorganisation gouvernementale. Notre budget de capital comprend des investissements stratégiques dans des initiatives environnementales et rurales.

Notre gouvernement continue de faire des investissements stratégiques en vue de protéger et d'assainir notre environnement. C'est pourquoi le financement au titre du Fonds en fiducie pour l'Environnement sera fixé à 5,6 millions de dollars cette année.

En outre, notre gouvernement croit que l'assainissement de l'environnement passe aussi par le traitement des eaux usées avant de les retourner dans notre écosystème. C'est pourquoi des investissements du genre et d'autres projets d'infrastructures vertes seront financés grâce aux 24 millions de dollars fournis en application de l'entente relative au Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, le budget de 2006-2007 reflète l'engagement que nous avons pris de faire profiter les secteurs constitués et les secteurs non constitués en municipalités de la province de nouveaux investissements en matière d'infrastructure. À la suite de négociations réussies avec Ottawa l'automne dernier, la province a conclu une entente sur le transfert de fonds de la taxe sur l'essence, qui se traduira par un financement, sur cinq années, de 146,1 millions de dollars pour l'infrastructure. La province investira 30 millions sur cinq années, en plus des 116,1 millions en transfert, par le gouvernement fédéral, de fonds de la taxe sur l'essence.

Monsieur le président, 63 % des fonds seront transférés aux municipalités, tandis que 37 % serviront à financer des investissements importants en infrastructure dans les secteurs non constitués en municipalités. Le budget de 2006-2007 prévoit un total de 17,5 millions de dollars : 11 millions pour les municipalités et 6,5 millions pour les secteurs non constitués. Le financement apportera un soutien à des projets d'infrastructure écologiquement viables, entre autres initiatives.

En novembre 2004, le gouvernement a annoncé une nouvelle formule quadriennale de subvention sans condition, qui assure aux municipalités un financement stable, prévisible et croissant pour la période de 2005 à 2008. Pour 2006, la subvention sans condition aux municipalités est fixée à 65,3 millions de dollars, soit une augmentation de 2,5 millions par rapport à 2005. Les 103 municipalités constateront toutes, en 2007 et en 2008, une augmentation de 2 % du montant de leur subvention. Monsieur le président, les municipalités recevront des augmentations du financement se chiffrant à 21 millions de dollars en tout sur quatre années, par rapport au montant de 2004.

La sécurité publique est à la base de notre plan de prospérité et de la réalisation de l'initiative Cinq en cinq du premier ministre. Des collectivités sûres contribuent à bâtir une économie forte, car les gens et les entreprises choisissent de s'installer et de prospérer dans un milieu sûr où ils se sentent en sécurité. Nous adoptons une démarche à deux volets afin de rendre les collectivités plus sûres pour toute la population du Nouveau-Brunswick. Nous améliorerons les services de maintien de l'ordre en octroyant 7 millions de dollars à la GRC pour assurer des services de haute qualité aux collectivités, surtout dans les régions rurales, et pour répondre aux demandes de services spécialisés.

En outre, nous protégerons le public en investissant dans des programmes qui encourageront les personnes qui ont des démêlées avec la justice à s'éloigner du crime et à mener une vie productive au sein de nos collectivités. Nous avons annoncé dans le budget de capital un

investissement initial de 500 000 \$ pour entamer la planification du remplacement du Centre de détention de Moncton, qui fait l'objet d'un de nos nombreux investissements au chapitre de l'infrastructure publique stratégique. Une injection de 700 000 \$ assurera le placement en milieu sûr et sécuritaire des personnes qui doivent être détenues sous garde et la mise en place des programmes, services et interventions nécessaires de réadaptation et d'intégration afin de bâtir une infrastructure communautaire solide et de réduire la criminalité.

## **Nouveaux investissements pour le Nouveau-Brunswick, la province de l'inclusion**

Monsieur le président, notre gouvernement insiste toujours sur la création d'une plus grande prospérité pour tous les gens du Nouveau-Brunswick, peu importe la région de la province où ils vivent ou leurs conditions de vie. Que ce soit à la faveur de réductions d'impôts pour les personnes à faible revenu ou d'une aide pour payer l'essence et le mazout de chauffage domestique, le gouvernement actuel aide les personnes nécessiteuses.

Le cinquième objectif de l'initiative Cinq en cinq du premier ministre est que le Nouveau-Brunswick affiche, au Canada, la plus forte réduction du taux de pauvreté. L'objectif sera réalisé en partenariat avec tous les paliers de gouvernement travaillant sur un thème commun : créer de plus vastes possibilités d'apprentissage et d'emploi.

Monsieur le président, nous avons entendu très clairement les préoccupations que les gens du Nouveau-Brunswick ont exprimées au cours des derniers mois quant aux augmentations des tarifs de l'énergie envisagées par Énergie NB. Même si nous convenons que la clientèle devrait payer les frais des services, les gens et les entreprises du Nouveau-Brunswick se trouveront devant une augmentation importante des tarifs. Au moyen du budget d'aujourd'hui, nous avons l'intention d'aider notre population et nos entreprises à faire face aux conséquences des augmentations proposées des tarifs. Nous annonçons aujourd'hui un allègement important des frais de l'énergie, qui sera avantageux pour toute la population du Nouveau-Brunswick.

Le premier volet de notre allègement des frais de l'énergie limitera à 8 % les augmentations des tarifs d'énergie au cours de l'année qui commence, peu importe la catégorie de consommateurs. À titre de comparaison, la moyenne des augmentations des tarifs proposées était de 11,4 %. La mesure procurera aux gens du Nouveau-Brunswick des économies estimées à 46 millions de dollars en 2006-2007, par rapport aux hausses de tarifs proposées. Nous avons aussi chargé le groupe de compagnies d'Énergie NB de trouver d'autres moyens de rentabiliser ses activités afin de protéger les consommateurs et consommatrices contre d'autres augmentations des tarifs dans l'avenir.

Le deuxième volet de nos mesures d'allègement des frais de l'énergie procure un avantage additionnel à la clientèle résidentielle. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006, la part provinciale de la taxe de vente harmonisée sur les frais de l'énergie domestique sera remboursée. Le remboursement sera applicable à tous les types d'énergie domestique, y compris le mazout, l'électricité, le gaz naturel, le propane, le bois et le kérosène. Le remboursement devrait faire économiser 45 millions de dollars à la population du Nouveau-Brunswick en 2006-2007, et les économies sur une année entière seront de 55 millions de dollars, selon les prévisions.

La création, l'automne dernier, de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques a constitué un jalon important en vue de fournir aux consommateurs et consommatrices, aux propriétaires occupants et aux entreprises l'information et l'aide financière et technique qui les aideront à réduire leur consommation d'énergie. Le budget prévoit 11,9 millions de dollars pour l'initiative, y compris 8 millions consacrés aux programmes et au fonctionnement de l'agence, 3,4 millions consacrés aux prêts et avances au titre des projets de conservation d'énergie à domicile ainsi qu'un autre montant de 500 000 \$ consacré aux remboursements de la TVH pour les projets d'amélioration énergétique du domicile.

De plus, le budget du ministère des Services familiaux et communautaires prévoit une somme de 4,8 millions de dollars pour une nouvelle initiative menée de concert avec l'agence et le gouvernement fédéral en vue de fournir des subventions aux ménages à faible revenu afin de contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique de leur domicile.

Depuis le premier jour, notre gouvernement a comme objectif d'aider les personnes qui ont le plus besoin d'aide. Le budget annonce un financement accru de 2 % au titre des tarifs de l'aide sociale et de 2 % pour les organismes communautaires du secteur bénévole. Il inclut aussi 1,7 million de dollars en tout pour aider à payer l'essence et le mazout domestique, ainsi qu'un investissement de 1,9 million au titre du Service des ordonnances de soutien familial.

Ensemble, les mesures prévues dans le budget procureront aux gens et aux entreprises du Nouveau-Brunswick des économies estimées à plus de 100 millions de dollars en 2006-2007. Monsieur le président, nous avons clairement entendu les préoccupations qu'ont exprimées les gens du Nouveau-Brunswick à propos des hausses proposées des tarifs de l'énergie et nous sommes passés à l'action.

Monsieur le président, cette année sera aussi caractérisée par d'importants investissements continus se chiffrant à 3,1 millions de dollars dans les domaines du plan d'action intitulé *Un monde meilleur pour les femmes* et du Plan d'action sur l'écart salarial. Le gouvernement actuel a pour engagement de réduire la violence contre les femmes et leurs enfants ainsi que de réduire l'écart salarial. Un certain nombre d'initiatives importantes seront mises en oeuvre au cours de l'année qui commence.

Si nous travaillons tous en partenariat — gouvernements, bénévoles, gens ordinaires du Nouveau-Brunswick et organismes sociaux —, nous atteindrons l'objectif du premier ministre qui consiste à faire de notre province la province de l'inclusion.

## **Nouveaux rapports avec le gouvernement fédéral**

Monsieur le président, notre gouvernement se réjouit du nouveau partenariat dynamique et de l'esprit de coopération que nous avons créés avec le gouvernement fédéral actuel.

Nous sommes heureux d'avoir le nouveau gouvernement fédéral comme partenaire en vue du progrès et nous avons hâte de travailler ensemble au nom des gens de la province. Monsieur le président, je crois que nos deux gouvernements peuvent accomplir de belles réalisations pour le Nouveau-Brunswick et que nous le ferons.

De fait, nous avons déjà commencé à faire de grandes réalisations. Au cours des dernières semaines, notre nouveau partenariat a donné lieu à des succès importants pour notre province.

Pas plus tard que vendredi dernier, le premier ministre fédéral s'est joint au premier ministre Lord afin d'annoncer une entente historique d'une valeur de 400 millions de dollars visant l'amélioration et la réfection du réseau routier du Nouveau-Brunswick au cours des 10 prochaines années. De plus, ils ont annoncé un cofinancement de 8,5 millions pour la première étape du projet d'assainissement du havre de Saint John ainsi qu'un financement tripartite de 13 millions pour la construction d'un nouveau stade de 10 000 places en vue d'aider la ville de Moncton, qui soumettra sa candidature en vue d'accueillir les Championnats du monde junior d'athlétisme.

Monsieur le président, le nouvel esprit de coopération avec le gouvernement fédéral ne se terminera pas avec les annonces mentionnées. Nous prévoyons que l'affectation d'autres fonds pour un certain nombre de domaines prioritaires sera annoncée prochainement.

Nous sommes ravis que le nouveau gouvernement fédéral se soit engagé à coopérer avec les provinces pour enfin corriger le déséquilibre fiscal. D'énormes inégalités fiscales existent entre les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi qu'entre les gouvernements provinciaux. Nous sommes favorables au renforcement des ententes fiscales qui réduiront ces inégalités et qui aideront à renforcer la fédération.

Maintenant que nous avons un partenaire fort et convaincu à Ottawa, nous sommes confiants de pouvoir viser encore plus haut et aller encore plus loin qu'auparavant.

## **Conclusion**

Monsieur le président, voici un budget qui prévoit de nouveaux investissements pour les gens. Voici un budget qui se fonde sur ce que nous avons déjà mis en place et qui prévoit des investissements dans de nouvelles initiatives importantes en vue de créer une plus grande prospérité et de favoriser le développement social grâce à un gouvernement plus efficace pour tous. Les ministres fourniront de plus amples détails durant l'étude des prévisions budgétaires de leurs ministères.

Nous avons écouté les gens du Nouveau-Brunswick lorsqu'ils nous ont fait part de leurs priorités. Nous investissons des sommes importantes dans les services de santé et les soins aux personnes âgées, l'éducation et les enfants. Nous avons plus de médecins, de personnel infirmier et de personnel enseignant que jamais. Nous investissons pour les gens, dans la création d'emplois et dans l'infrastructure stratégique. Nous faisons des investissements pour réduire les impôts, aider les personnes nécessiteuses et procurer un allègement des frais de l'énergie.

Le budget de 2006-2007 appuie notre vision du Nouveau-Brunswick, se fonde sur nos résultats et nos politiques, poursuit la mise en oeuvre de nos engagements, maintient une gestion financière prudente et soutenue, donne le départ pour la réalisation de la nouvelle initiative Cinq en cinq du premier ministre et prévoit de nouveaux investissements pour les gens.

Comme le premier ministre l'a dit dans son discours sur l'état de la province, de nouvelles possibilités importantes s'ouvrent à nous. Nous continuerons de produire des résultats pour la population.

Merci, Monsieur le président.

## **Annexe : Résumé budgétaire**

**ÉTAT COMPARATIF DE L'EXCÉDENT OU DU DÉFICIT**  
**Milliers**  
**\$**

	<u>Année se terminant le 31 mars</u>		
<b>COMPTES BUDGÉTAIRES</b>	<b>2006</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
	<b>Prévisions</b>	<b>Révisées</b>	<b>Prévisions</b>
<b>Compte ordinaire :</b>			
Recettes.....	5 738 395	5 878 383	5 882 645
Dépenses.....	<u>5 588 880</u>	<u>5 727 787</u>	<u>5 798 433</u>
Excédent (Déficit).....	149 515	150 596	84 212
<b>Compte de capital :</b>			
Recettes.....	41 284	31 445	28 256
Dépenses.....	<u>423 827</u>	<u>412 697</u>	<u>436 664</u>
Excédent (Déficit).....	( 382 543)	( 381 252)	( 408 408)
<b>Compte à but spécial :</b>			
Recettes.....	45 375	49 037	52 289
Dépenses.....	<u>46 080</u>	<u>50 458</u>	<u>55 533</u>
Excédent (Déficit).....	( 705)	( 1 421)	( 3 244)
<b>Organismes de services spéciaux (net) :</b>			
Recettes.....	57 260	64 894	65 403
Dépenses.....	<u>46 538</u>	<u>45 948</u>	<u>54 654</u>
Excédent (Déficit).....	10 722	18 946	10 749
<b>Gains du fonds d'amortissement</b> .....	227 000	226 500	229 700
<b>Recettes consolidées brutes</b> .....	6 109 314	6 250 259	6 258 292
Moins : Recettes en capital liées aux immobilisations corporelles.....	<u>( 37 983)</u>	<u>( 26 972)</u>	<u>( 27 590)</u>
<b>Recettes d'exploitation</b> .....	6 071 331	6 223 287	6 230 702
<b>Dépenses consolidées brutes</b> .....	6 105 325	6 236 890	6 345 284
Plus : Charge d'amortissement.....	211 564	198 437	209 123
Moins : Investissement dans les immobilisations corporelles.....	<u>( 344 438)</u>	<u>( 328 858)</u>	<u>( 345 928)</u>
<b>Charges d'exploitation</b> .....	5 972 451	6 106 469	6 208 479
<b>Excédent (Déficit)</b> .....	<u>98 880</u>	<u>116 818</u>	<u>22 224</u>

**Note :** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

**RECETTES D'EXPLOITATION**  
**2006-2007**  
**Milliers**  
**\$**

<u>MINISTÈRE</u>	<u>COMPTE ORDINAIRE</u>	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>	<u>COMPTE À BUT SPÉCIAL</u>	<u>ORGANISME DE SERVICE SPÉCIAL NET</u>	<u>REDRESSMENT DES RECETTES EN CAPITAL*</u>	<u>TOTAL</u>
Agriculture, Pêches et Aquaculture	3 942	0	0	0	0	3 942
Entreprises Nouveau-Brunswick	15 295	20	0	0	0	15 315
Éducation	20 018	0	10 655	0	0	30 673
Énergie	349	0	0	0	0	349
Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	100	0	0	0	0	100
Environnement	4 841	0	5 187	0	0	10 028
Services familiaux et communautaires	63 480	175	12 737	0	0	76 392
Finances	5 153 059	0	56	0	0	5 153 115
Santé	24 106	671	1 335	0	( 345)	25 767
Justice et Consommation	46 504	0	449	0	0	46 953
Assemblée législative	442	0	0	0	0	442
Gouvernements locaux	39	0	0	0	0	39
Ressources naturelles	79 599	40	2 502	0	0	82 141
Cabinet du procureur général	125	0	0	0	0	125
Bureau du contrôleur	150	0	0	0	0	150
Autres organismes	233 696	0	0	0	0	233 696
Éducation postsecondaire et Formation	121 904	0	9 362	27 270	0	158 536
Sécurité publique	103 687	0	6 884	5 541	0	116 113
Société de développement régional	2 015	0	0	31 177	0	33 192
Approvisionnement et Services	834	5	1 055	0	0	1 894
Tourisme et Parcs	3 281	0	55	915	0	4 251
Transports	5 180	27 345	0	500	( 27 245)	5 780
Mieux-être, Culture et Sport	0	0	2 012	0	0	2 012
<b>TOTAL</b>	<b>5 882 645</b>	<b>28 256</b>	<b>52 289</b>	<b>65 403</b>	<b>( 27 590)</b>	<b>6 001 002</b>
Gains du fonds d'amortissement						<u>229 700</u>
<b>Recettes d'exploitation</b>						<b><u><u>6 230 702</u></u></b>

\*Recettes en capital liées aux immobilisations corporelles.

**Note :** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

**CHARGES D'EXPLOITATION**

2006-2007

Milliers

\$

<u>MINISTÈRE</u>	<u>COMPTE ORDINAIRE</u>	<u>CAPITAL DÉPENSES</u>	<u>COMPTE À BUT SPÉCIAL</u>	<u>ORGANISME DE SERVICE SPÉCIAL NET</u>	<u>CHARGE D'AMORTISSEMENT</u>	<u>TOTAL</u>
Agriculture, Pêches et Aquaculture	32 081	400	0	0	0	32 481
Entreprises Nouveau-Brunswick	37 116	0	0	0	0	37 116
Éducation	829 550	0	10 655	0	971	841 176
Énergie	1 975	0	0	0	0	1 975
Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	8 031	0	0	0	0	8 031
Environnement	14 801	400	5 600	0	44	20 845
Bureau du Conseil exécutif	7 106	0	0	0	0	7 106
Services familiaux et communautaires	789 113	0	14 500	0	1 113	804 726
Finances	12 326	0	56	0	0	12 382
Gouvernement général	458 266	0	0	0	0	458 266
Santé	1 897 517	0	1 335	0	53 060	1 951 912
Affaires intergouvernementales	3 035	0	0	0	0	3 035
Justice et Consommation	34 435	0	449	0	0	34 884
Assemblée législative	18 015	0	0	0	0	18 015
Gouvernements locaux	110 365	125	0	0	38	110 528
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	147 542	0	0	0	0	147 542
Ressources naturelles	96 917	0	2 626	0	185	99 728
Cabinet du procureur général	13 607	0	0	0	0	13 607
Bureau du contrôleur	4 899	0	0	0	0	4 899
Bureau des ressources humaines	5 675	0	0	0	0	5 675
Cabinet du premier ministre	1 169	0	0	0	0	1 169
Éducation postsecondaire et Formation	256 359	0	9 361	27 270	0	292 990
Sécurité publique	105 982	0	7 320	6 005	0	119 307
Société de développement régional	38 505	15 400	0	32 673	0	86 578
Service de la dette publique	575 143	0	0	0	0	575 143
Approvisionnement et Services	97 507	12 111	1 613	0	36 940	148 171
Tourisme et Parcs	26 687	1 200	55	1 186	1 207	30 335
Transports	158 630	61 100	0	( 12 480)	115 565	322 815
Mieux-être, Culture et Sport	16 079	0	1 963	0	0	18 042
<b>TOTAL</b>	<b>5 798 433</b>	<b>90 736</b>	<b>55 533</b>	<b>54 654</b>	<b>209 123</b>	

Charges d'exploitation

**6 208 479**

**ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES BRUTES PRÉVUES SELON LA PROVENANCE**  
**2006-2007**  
**Milliers**  
**\$**

	<b>Année se terminant le 31 mars</b>		
	<b>2006</b> <b>Prévisions</b>	<b>2006</b> <b>Révisées</b>	<b>2007</b> <b>Prévisions</b>
<b>PROVENANCE INTERNE</b>			
<b>Taxes et impôts</b>			
Impôt sur le revenu des particuliers.....	1 021 000	1 060 000	1 104 700
Impôt sur le revenu des corporations.....	154 200	150 300	178 400
Taxe sur les minéraux métalliques.....	2 200	8 000	8 000
Impôt foncier provincial.....	337 000	346 000	353 200
Taxe de vente harmonisée.....	827 600	837 900	814 300
Taxe sur l'essence et les carburants.....	236 000	234 000	236 300
Taxe sur le tabac.....	99 000	93 000	93 000
Taxe sur le pari mutuel.....	80	65	65
Taxe sur les primes d'assurance.....	38 350	40 150	41 200
Taxe sur le transfert de biens réels.....	5 200	5 500	6 000
Taxe sur le capital des grandes corporations.....	41 300	36 300	33 900
Taxe sur le capital des corporations financières.....	<u>10 000</u>	<u>10 000</u>	<u>10 000</u>
<b>Total partiel : taxes et impôts.....</b>	<b><u>2 771 930</u></b>	<b><u>2 821 215</u></b>	<b><u>2 879 065</u></b>
<b>Produits de placements.....</b>	<b>155 528</b>	<b>252 943</b>	<b>118 808</b>
<b>Licences et permis.....</b>	<b>102 664</b>	<b>102 560</b>	<b>103 486</b>
<b>Vente de biens et services.....</b>	<b>215 181</b>	<b>208 124</b>	<b>209 237</b>
<b>Redevances.....</b>	<b>67 961</b>	<b>65 670</b>	<b>67 276</b>
<b>Recettes des loteries.....</b>	<b>122 925</b>	<b>110 125</b>	<b>110 125</b>
<b>Amendes et intérêts de pénalités.....</b>	<b>1 737</b>	<b>1 437</b>	<b>1 486</b>
<b>Recettes diverses.....</b>	<b><u>15 521</u></b>	<b><u>15 797</u></b>	<b><u>14 670</u></b>
<b>TOTAL : RECETTES DE PROVENANCE INTERNE.....</b>	<b><u>3 453 446</u></b>	<b><u>3 577 870</u></b>	<b><u>3 504 153</u></b>
<b>Subventions inconditionnelles – Canada</b>			
Paiements de péréquation.....	1 348 000	1 348 000	1 432 200
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.....	0	1 000	0
Transfert visant la réforme des soins de santé.....	0	5	0
Transfert canadien en matière de santé.....	483 400	488 000	490 200
Transfert canadien en matière de programmes sociaux.....	204 300	207 100	211 600
Autres.....	<u>1 900</u>	<u>1 900</u>	<u>1 900</u>
<b>Total partiel : subventions inconditionnelles – Canada.....</b>	<b><u>2 037 600</u></b>	<b><u>2 046 005</u></b>	<b><u>2 135 900</u></b>
<b>Subventions conditionnelles – Canada.....</b>	<b>247 349</b>	<b>254 509</b>	<b>242 592</b>
<b>TOTAL : SUBVENTIONS DU CANADA.....</b>	<b><u>2 284 949</u></b>	<b><u>2 300 514</u></b>	<b><u>2 378 492</u></b>
<b>TOTAL : RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE.....</b>	<b><u>5 738 395</u></b>	<b><u>5 878 383</u></b>	<b><u>5 882 645</u></b>

**Note :** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES ÉQUILIBRÉS

Millions

\$

	Année se terminant le 31 mars		
	2005 Réelles	2006 Révisées	2007 Prévisions
Recettes d'exploitation.....	5 959,8	6 223,3	6 230,7
Ajouter : changements requis en vertu de la loi.....	<u>0,0</u>	<u>( 3,7)</u>	<u>1,7</u>
Recettes après rectification.....	5 959,8	6 219,6	6 232,4
Charges d'exploitation.....	<u>5 717,6</u>	<u>6 106,5</u>	<u>6 208,5</u>
Excédent (déficit) ajusté pour l'année.....	242,2	113,1	23,9
Différence cumulative - début de l'année.....	<u>0,0</u>	<u>242,2</u>	<u>355,3</u>
Différence cumulative - fin de l'année.....	<u><u>242,2</u></u>	<u><u>355,3</u></u>	<u><u>379,2</u></u>

**Selon la Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré, qui est proposée.**

**Note :** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

**DETTE NETTE**  
**Millions**  
**\$**

**Année se terminant le 31 mars**

	<b><u>2000</u></b>	<b><u>2007</u></b> <b><u>Prévisions</u></b>
Dette Nette	7 048,9	6 909,6
Diminution de la dette nette 1999-2000 à 2006-2007 :		139,3

**FONDS POUR L'AMÉLIORATION DES ROUTES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Milliers

\$

	<u>Année se terminant le 31 mars</u>		
	<b>2006</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
	<b>Prévisions</b>	<b>Révisées</b>	<b>Prévisions</b>
<b>Recettes</b>			
Taxe sur l'essence et les carburants.....	236 000	234 000	236 300
<b>Dépenses</b>			
Ministère des Transports			
Compte de capital.....	235 080	223 490	235 830
Compte ordinaire.....	<u>153 600</u>	<u>164 938</u>	<u>158 580</u>
Total des dépenses.....	388 680	388 428	394 410
<b>Dépenses nettes.....</b>	152 680	154 428	158 110
<b>Provenance des fonds pour les dépenses nettes</b>			
Recettes en capital du fédéral.....	36 194	26 357	27 245
Contribution provinciale provenant du Fonds consolidé.....	<u>116 486</u>	<u>128 071</u>	<u>130 865</u>
<b>TOTAL</b>	<u>152 680</u>	<u>154 428</u>	<u>158 110</u>

Les recettes et les dépenses relatives au Fonds pour l'amélioration des routes du Nouveau-Brunswick sont incluses dans le compte ordinaire et le compte de capital du plan budgétaire.

Les dépenses au compte de capital liées à l'Agence de gestion des véhicules sont exclues du total des dépenses ci-dessus.

**Note :** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.